



SECTION DU
CALVADOS

Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques

Section du Calvados

PERMANENCE :

7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
3^{ème} étage - Porte 318

fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
02.31.38.34.61 ou 06.34.56.51.35

Première Organisation Syndicale dans le Calvados
Depuis la création de la DGFIP

Formation spécialisée du 12 mars 2024 : compte-rendu

La séance s'est ouverte à 9h00. En l'absence du directeur, la séance a été présidée par le responsable du pôle transverse. L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Approbation des procès verbaux des 14 novembre et 6 décembre 2023
- 2 – Présentation de la note d'orientations ministérielles SSCT 2024
- 3 – Présentation de l'outil SignalFip
- 4 – Point budgétaire
- 5 – Présentation des fiches de signalement
- 6 – Point sur les accidents de service
- 7 – Point sur les nouvelles mentions inscrites au registre, santé, sécurité au travail
- 8 – Rapport ISST de Délivrande
- 9 – Point sur les travaux immobiliers de la DDFIP
- 10 – Questions diverses

En réponse à la liminaire **FO**, le Président a objecté qu'il n'y avait pas de baisse des crédits mais une répartition différente entre les enveloppes locales et régionales (dédiées à la formation). **FO** a contesté car le budget local est passé de 77896 euros en 2023 à 75366 en 2024 alors que dans le même temps le nombre d'agents est passé de 800 à 820 - ***pas de réjouissances pour autant, l'accroissement des effectifs est la conséquence du recrutement pour le CCPRO de Lisieux de 46 agents moins la suppression d'emplois 2023.*** Le montant par agent est passé de 107 euros par agent à 101 euros avant application de la réserve de 9 %, laquelle n'est jamais levée.

Certes, l'enveloppe régionale a augmenté passant de 18,20 euros par agent à 29 euros. Mais **FO** a pointé l'augmentation des formations depuis le passage à l'échelon régional et la mise en place de Marchés Publics. **FO** a ainsi pris l'exemple d'une formation « gestes et postures » dans le département du Bas Rhin, désormais au marché national, dont le prix de revient était 60 % supérieur.

Le président a indiqué, que pour la séance, le secrétariat était assuré par la chargée de communication.

Les représentants FO-DGFIP14 ont insisté pour qu'une personne soit désignée de manière pérenne secrétaire de la formation spécialisée, pointant la nécessité de ne pas surcharger l'assistante de prévention qui a déjà suffisamment de travail et dont ce n'est pas le rôle et d'avoir pour les organisations syndicales un interlocuteur permanent.

1. Approbation des PV des 14 novembre et 6 décembre 2023

Les PV ont été adoptés à l'unanimité.

C'EST
POUR **VOUS**
QU'ON SE BAT !

FO
DGFIP
LA
FORCE
DU
COLLECTIF !

2. Présentation de la note d'orientation 2024

Les représentants FO-DGFIP14 ont dénoncé un catalogue d'orientations, pour la plupart communes à celles de l'an passé, et dont certaines - la mise en place de l'application Prev'action – ne sont qu'organisationnelles et principalement à destination de l'assistante de prévention (AP). Ils espèrent que ce nouvel outil simplifiera pour l'AP la démarche d'évaluation et de prévention des risques. Une autre orientation également organisationnelle concerne la formation des membres des CSA et FS.

FO constate que la note d'orientation intègre des formations pour la pratique du vélo répondant ainsi à une demande formulée par **les représentants FO-DGFIP14** l'an passé.

Sur la maîtrise du risque amiante, **les représentants FO-DGFIP14** s'inquiètent que la présence d'amiante puisse être un frein à toute mesure de réorganisation immobilière au sein des services. Ils ont pris pour exemple le SIE et le SIP de Caen ; une salle de réunion doit être installée. **FO ne souhaite pas que pour des raisons de coûts, elle soit installée au milieu du bâtiment, où les armoires dynamiques ont été retirées et le sol désamianté. Cette solution, certes moins onéreuse, engendrerait des nuisances pour les bureaux adjacents avec des circulations importantes dans les couloirs, et scinderait le SIP.** Bien sûr, son installation en bout de bâtiment suppose le retrait de cloisons et du désamiantage mais la priorité doit être la qualité de vie au travail des agents. **Les représentants FO-DGFIP14** ont indiqué que ces travaux étaient tout à fait dans le périmètre des actions de la formation spécialisée et que la direction pourrait la solliciter.

Après la présentation du catalogue des formations par l'animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP), **les représentants FO-DGFIP14** ont déploré qu'aucun plan de formation n'ait été présenté et qu'ils aient dû réclamer le bilan 2023 de la formation -lequel aurait dû être étudié au préalable et était pourtant prêt...puisqu'il a été envoyé juste après la demande **FO**. Ils affirment que la programmation des actions de formation 2024 ne peut se faire qu'au regard des formations effectuées en 2023. Pour **FO**, il est important d'avoir ce débat rapidement afin de lancer au plus vite le recensement des demandes. **Les représentants FO-DGFIP14** souhaitent avoir les coûts de chaque formation pour orienter la politique départementale en matière de formation.

Il faut aussi préciser le lieu des formations. Les agents risquent de ne pas s'inscrire car le programme étant régional, ils peuvent craindre de devoir se déplacer au siège de la région. En réponse, les formations se feront toutes dans le département.

Pour **FO**, même si le budget est régional le choix des formations doit rester aux mains du département en fonction des orientations locales. **FO** a dû réaffirmer que, contrairement aux propos de l'APMP, qui persistait à dire que l'enveloppe était en augmentation, le budget de l'instance est en baisse. L'enveloppe trop restreinte conduirait, en cas de programmation trop tardive, à exclure les agents du département de certaines formations.

Il est bien sûr possible d'organiser en local des formations spécifiques mais **FO** ne souhaite pas restreindre les autres propositions d'action en puisant dans le budget départemental.

Le Président a proposé qu'un groupe sur le sujet soit programmé. La date du 23 avril a donc été retenue.

Les représentants FO-DGFIP14 ont proposé qu'un autre groupe de travail sur l'éclairage soit organisé . Ils ont indiqué que dans le cadre de la sobriété énergétique des opérations de changement des luminaires doivent s'effectuer dans le respect des conditions optimum d'éclairage des locaux de travail. C'est une des préconisations de l'institut national des de recherche et de sécurité (INRS)et de la CARSAT. L'idée serait de faire le bilan des travaux déjà effectués et de faire éventuellement une programmation pluriannuelle en ciblant par exemple des missions précises. Ceci répond aux propos du président qui souhaitait que les organisations fassent des propositions d'action.

3. Présentation de l'outil SignalFip



Cet outil est accessible depuis le portail applicatif dans l'espace RH - *Mes autres applications vie de l'agent*. Il permet à chaque agent de signaler tout incident, d'en informer sa chaîne hiérarchique qui pourra également



enrichir cette déclaration des premières mesures de soutien apportées, permettre aux acteurs de mieux cibler la réponse à apporter et enfin suivre la réponse apportée.

Il est, à ce jour, limité au déploiement du module externe, c'est à dire celui permettant à un agent de déclarer un incident survenu dans sa relation avec l'utilisateur. Les anciennes fiches sont à utiliser pour les autres signalements.

Un bémol est constaté : il n'y a pas de possibilité de faire d'impressions des fiches. Il faudra se contenter dans un premier temps de copies d'écran.

4. Point budgétaire

Les représentants FO-DGFiP14 ont dénoncé avec fermeté l'indigence des documents de travail fournis pour l'examen du point budgétaire comportant notamment un tableau des dépenses 2023 issu de Chorus, difficile à exploiter, car non trié et dépourvu de totalisations par axes de dépenses. La présentation orale par l'APMP de ces informations n'a pas été de nature à les satisfaire. **FO** a fait observer qu'au CHS-CT, nous disposons d'un tableur qui reprenait par axes de dépenses toutes les sommes engagées par le CHS. L'APMP a simplement déclaré qu'elle n'avait plus ce tableau. **Les représentants FO-DGFiP14** vont le lui fournir très rapidement car il est inacceptable de fonctionner de cette façon. Nous débutons donc l'année 2024 sans vision budgétaire. **Les représentants FO-DGFiP14** exigent un budget et un tableau de suivi indispensable pour l'orientation des actions à mener. Dans l'attente, en dehors des dépenses du médecin du travail et de l'Assistante de prévention et en l'absence d'actions proposées par la direction, rien n'est engagé pour 2024. Des axes ont été proposés par **FO** lors du débat sur la note d'orientation. **Les représentants FO-DGFiP14 ont adressé un courrier au directeur et président de l'instance pour clarifier son mode de fonctionnement.**

Les représentants FO-DGFiP14 ont validé la seule fiche d'action présentée pour l'achat de 5 tapis anti fatigue pour les agents du courrier à Bertrand.

5. Présentation des fiches de signalement

1 fiche de signalement a été étudiée pour un courrier reçu d'un usager.

6. Point sur les accidents de service

3 accidents de services ont été remontés, tous pour accident de trajet, 2 en voiture et 1 à vélo. Pour mémoire, FO avait proposé une formation à la pratique du vélo au regard du nombre croissant d'accidents de trajet. **Les représentants FO-DGFiP14** sont intervenus en séance sur l'ajour d'une formation dite de sensibilisation à la pratique du vélo est présente dans le catalogue mais sans avoir de précisions quant au lieu de ces formations et à la structure qui le propose. Sur la question du prestataire, il n'a pas été possible d'avoir une réponse de l'APMP sur le nom de la société qui propose cette formation. Pour FO, s'il s'agissait du CESR, ce n'est pas l'organisme le plus adapté.

7. Point sur les nouvelles mentions inscrites au Registre Santé Sécurité au Travail (RSST)

6 mentions étaient portées au RSST dont trois relevant de l'action sociale et pas de la FS. Pour les autres mentions l'une portait sur une suspicion de risque amiante pour lequel un contrôle périodique est effectué, une seconde portait sur une sonnerie de téléphone dans une pièce fermée. Le problème a été résolu.

8. Rapport de l'inspecteur Santé, sécurité au travail (ISST) à Délivrande

La visite ayant été effectuée il y a exactement 2 ans. **Les représentants FO-DGFiP14** n'ont pas souhaité discuter sur les observations effectuées à l'époque qui sont résolues depuis longtemps. Ils ont toutefois noté la qualité et la pertinence des observations portées par l'ISST sur ce rapport et souhaitent qu'à l'avenir les rapports soient présentés en séance le plus rapidement possible.

9. Point sur les travaux immobiliers

Le responsable du BIL a fait le bilan des travaux réalisés à Gambetta qui ont permis de résoudre les problèmes d'évacuation des eaux usées. Le parking avait dû être partiellement neutralisé pendant quelques jours. Les nuisances ont été limitées car les travaux avaient été anticipés pour gérer au mieux celles-ci. Les travaux sont achevés et une partie du parking ainsi que les murs de protection de l'entrée du personnel ont été entièrement

refaits. Un curage des colonnes internes a également été effectué ce qui permet de rouvrir l'ensemble des sanitaires de l'immeuble.

Des travaux de câblage informatique sont également programmés dans le cadre de la mise en place de TOIP dont le déploiement se poursuit progressivement sur les sites du département y compris dans les annexes de Honfleur et Aunay sur Odon.



Qu'est-ce que la ToIP ?

La ToIP (Telephony over Internet Protocol) est un service de communications – public ou privé – qui utilise le protocole de réseau Internet (IP). La technologie ToIP transforme la voix en données via un protocole IP.

Ces données circulent ensuite sur le réseau local, puis retranscrites en voix à l'interlocuteur. La technologie ToIP permet de s'appuyer sur une infrastructure existante de réseau IP pour y raccorder des terminaux, IP-Phone ou solution logicielle (comme Skype).

D'un point de vue conceptuel, transporter des flux de voix "temps-réel" sur un réseau à commutation par paquets, peut paraître délicat. Cependant, le haut débit disponible dans les réseaux locaux (LAN) et les réseaux étendus (WAN et Internet) a permis de s'affranchir de cette difficulté et de véhiculer de la voix avec un haut niveau de qualité. La téléphonie sur IP peut :

- ✓ s'ajouter en complément sur un réseau téléphonique traditionnel existant
- ✓ s'utiliser en full-IP pour une nouvelle infrastructure
- ✓ s'utiliser en multi sites full-IP avec l'aide d'un opérateur adéquat et de serveurs centralisés
- ✓ s'utiliser sur un ordinateur relié au réseau Internet à destination d'un autre ordinateur relié lui aussi à Internet à l'aide d'un logiciel unique (les communications seront donc gratuites de PC à PC).

La direction va procéder également à des opérations de sécurisation immobilière qui constitueront à uniformiser les centrales d'alarme de tous les bâtiments.

10. Questions diverses

Les représentants **FO-DGFIP14** ont fait observer les risques d'accident en sortie du sous/sol du bâtiment Bertrand et demandé que soit étudiée la possibilité de poser des miroirs pour détecter la présence de piétons sur le trottoir. Le BIL va évaluer la possibilité. **FO** a remarqué la présence de nouveaux boîtiers dans les ascenseurs de Bertrand et demandé la raison des modifications apportées. Le BIL apportera prochainement une réponse.

La totalité des points ayant été abordés, le président a levé la séance en fin de matinée.

Pour information, suite au courrier adressé au directeur vendredi 15 mars portant sur l'indigence des documents fournis pour le budget et l'absence de désignation d'un secrétaire permanent de l'administration, celui-ci nous a répondu et rejoint sur la nécessité d'un suivi budgétaire précis, de l'engagement des crédits à leur paiement. L'APMP, va établir pour 2024 un tableau permettant un suivi précis des crédits de la formation spécialisée. Il a indiqué par ailleurs qu'il avait demandé à la division RH d'assurer le secrétariat des réunions institutionnelles CSAL et Formation spécialisée. Le secrétariat sera ainsi assuré par un des adjoints. Les représentants **FO-DGFIP14** s'en félicitent.

LES ELUS FO-DGFIP en CSAL FS
Bruno GILBERT, Sabrina VOISIN, Frédéric GABRIELLE,
Nathalie BLANCHOT, Audrey LAIGLE, Elodie GILBERT,
Eric GRANDMOUGIN, Christelle OUTREQUIN